



COMMUNE DE
Gibloux

N° 2 Juin 2019

Bulletin communal



Nouvelle page de couverture à insérer par l'Imprimerie Canisius

SOMMAIRE

Mot du syndic	3
Politique communale	4
Finances	4
Comptes 2018.....	4
Facturation des impôts.....	10
Recommandations et divers.....	11
Ordre public – Sécurité – Service du feu.....	11
Tranquillité publique	11
Détenteurs de chiens	11
Chiens errants.....	12
Feu en cas de sécheresse	12
Défibrillateurs.....	12
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	13
L'APRG.....	13
Conseil des Parents.....	14
Ecoles de Corpataux-Magnedens et Rossens – Souper de soutien.....	14
Fritime Gibloux primé.....	15
Culture - Sport - Loisirs	15
Mérite sportif de Gibloux 2019	15
Prix culturel de Gibloux 2019	16
Déchets	16
Bâtiments.....	20
Mise en location de divers locaux.....	20
Agriculture	20
Entretien des haies vives sur le territoire communal.....	20
Le Conseil général.....	25
Décisions du Conseil général.....	25
Informations de l'administration	27
Fermeture d'été	27
Contrôle de l'habitant.....	27
Voyage à l'étranger d'un mineur non-accompagné	27
Invitation de personnes étrangères - Déclaration de prise en charge.....	27
Service technique	28
Remplacement des compteurs d'eau potable.....	28
Coup de balai.....	28
Déchets sauvages	28
Pollution des cours d'eau	29
Parking supplémentaire zone Montena	31
FRIAC gestion électronique des permis de construire.....	32

Ludothèque du gibloux.....	32
Portes ouvertes.....	33
Bibliothèque du Gibloux.....	33
Service des forêts.....	34
Bois de feu.....	34
Fête nationale.....	35
Vote Info.....	35
Informations générales.....	36
Contrôle des champignons.....	36
Forêt Suisse.....	37
Carte culture.....	38
Croix-Rouge.....	39
Cafés Alzheimer.....	40
Site internet.....	40



MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

Vous trouverez, dans ce bulletin communal, un certain nombre d'informations, qui, par petites touches, comme le ferait un peintre impressionniste, seront intéressantes ou utiles à votre quotidien. Ce bulletin est un bon reflet de l'état actuel de Gibloux, soit une commune où les processus ont gagné en stabilité et fonctionnent à satisfaction. Il en ressort une actualité moins foisonnante que celle contenue dans les premiers bulletins communaux.

De fait, cette quatrième année de Gibloux est peut-être celle qui se révèle, pour le moment, la plus calme. Ceci s'explique par le fait que nous avons probablement atteint une bonne adéquation entre les attentes de la population et le niveau de qualité des processus et de l'organisation de la commune.

Cependant, ces derniers doivent évoluer en permanence afin de s'adapter au contexte dans lequel la commune se trouve. Les lois changent, les attentes des habitants se modifient, le climat soulève des questions, tout ceci influe sur notre capacité d'adaptation. Cette apparente contradiction entre la stabilité que tout un chacun recherche et l'évolution inéluctable de l'environnement est source de tension, d'interrogation, mais elle peut également être source de défis positifs pour les autorités communales et les collaborateurs.

Le Conseil communal se donne les moyens pour aborder avec sérénité ces défis nouveaux et changeants. Lors de séminaires, il étudie de manière approfondie les sujets les plus complexes. En ce début d'année, les Conseillers communaux se sont réunis durant deux journées pour travailler le thème des écoles et des finances communales, notamment le plan financier 2020-2024. Pour ce dernier, le séminaire a toutefois lieu chaque année. En 2018, par exemple, c'est le plan d'aménagement local qui a été traité. L'organisation de la commune sera mise au centre des préoccupations du Conseil communal à la fin de l'automne 2019.

Ce qui est sûr, c'est que, au moment où vous recevez ce bulletin, nous sommes au début de l'été. Je vous souhaite, dès lors, un bel été et vous rappelle la manifestation de la Fête nationale, le 1^{er} août prochain à Villarlod, avec, en qualité d'oratrice, Madame Sylvie Bonvin-Sansonens, 2^{ème} vice-présidente du Grand-Conseil fribourgeois.

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic



POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Comptes 2018

Les comptes 2018, 3^{ème} exercice de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général dans sa séance du 22 mai 2019 sur la base du rapport de l'organe de révision Fiduservice SA.

1. Comptes de fonctionnement 2018

1.1 Résultats généraux

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Chiffres bruts	46'524'961.84	46'531'424.36	39'374'423.00	39'410'535.00
Excédent net de produits	6'462.52		36'112.00	
Amortissements obligatoires	1'532'237.20		1'657'006.00	
Attributions aux réserves non-obligatoires	1'350'000.00			
Cash flow de l'exercice 2018	2'888'699.72		1'693'118.00	
Ecritures à déduire				
Imputations internes	3'188'677.05	3'188'677.05	3'323'596.00	3'323'596.00
Gestion impôts paroissiaux	1'051'595.00	1'051'595.00		
Gestion dossiers tiers SSoc	3'783'848.61	3'783'848.61	3'250'000.00	3'250'000.00
Mouvements sur les réserves	3'478'541.70	3'478'541.70		
Attributions aux réserves non-obligatoires	1'350'000.00			
Provision extraordinaire	1'000'000.00			
Total	13'852'662.36	11'502'662.36	6'573'596.00	6'573'596.00
Chiffres nets du fonctionnement communal	32'672'299.48	35'028'762.00	32'800'827.00	32'836'939.00
Excédent brut de produits	2'356'462.52		36'112.00	
Evolution des charges par rapport au budget	-128'527.52			
Evolution des produits par rapport au budget		2'191'823.00		

Les comptes de fonctionnement 2018 peuvent être considérés comme excellents. Des produits de près Fr. 2'190'000.00 supérieurs au budget (+ 6.26 %) et des charges de près de Fr. 130'000.00 inférieures au budget (- 0.4 %), permettent de dégager un **excédent brut de produits avant amortissements supplémentaires de Fr. 2'356'462.52** alors que le budget ne prévoyait qu'un modeste excédent de produits de Fr. 36'112.00. **L'excédent net de produits de l'exercice 2018 s'élève à Fr. 6'462.52.**

Ce résultat confirme les résultats précédents et la bonne santé des finances de la commune fusionnée. Pour rappel, l'excédent de produits avant amortissements supplémentaires et attribution aux réserves non-obligatoires s'élève à :

- Comptes 2015, pour les cinq anciennes communes : Fr. 2'003'874.46.
- Comptes 2016 : Fr. 1'289'132.38.
- Comptes 2017 : Fr. 2'366'217.24.

1.2 Résultats par chapitre

	Comptes 2018		Budget 2018		Ecart net Co - Bu
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Administration	2'826'738.95	135'628.95	3'035'386.00	30'200.00	-314'076.00
Ordre public	940'408.70	613'561.30	654'883.00	254'900.00	-73'135.60
Enseignement et formation	9'842'170.36	1'019'658.45	10'018'589.00	904'075.00	-292'002.09
Culture, sports et loisirs	2'862'858.14	1'290'971.24	1'879'239.00	216'690.00	-90'662.10
Santé	2'570'901.70	34'340.60	2'550'713.00	60'000.00	45'848.10
Affaires sociales	10'728'369.76	6'638'430.29	9'554'540.00	5'976'376.00	511'775.47
Transports et communications	2'042'006.90	110'056.25	2'107'370.00	90'000.00	-85'419.35
Protection et aménagement de l'environnement	4'505'258.69	3'958'537.15	4'890'059.00	4'340'200.00	-3'137.46
Economie publique	938'659.63	1'563'512.74	1'026'861.00	1'419'300.00	-232'414.11
Finances et impôts	9'267'589.01	31'166'727.39	3'656'783.00	26'118'794.00	562'872.62
Total brut	46'524'961.84	46'531'424.36	39'374'423.00	39'410'535.00	29'649.48
Excédent produits	6'462.52		36'112.00		
Imputations internes	3'188'677.05	3'188'677.05	3'323'596.00	3'323'596.00	
Total net	43'336'284.79	43'342'747.31	36'050'827.00	36'086'939.00	
Excédent par rapport aux produits nets	0.01%		0.10%		

Afin de chiffrer les écarts entre les comptes et le budget 2018, la colonne « Ecart net » contient les augmentations de charges nettes ou les diminutions de produits nets (signe +) respectivement les diminutions de charges nettes ou les augmentations de produits nets (signe -).

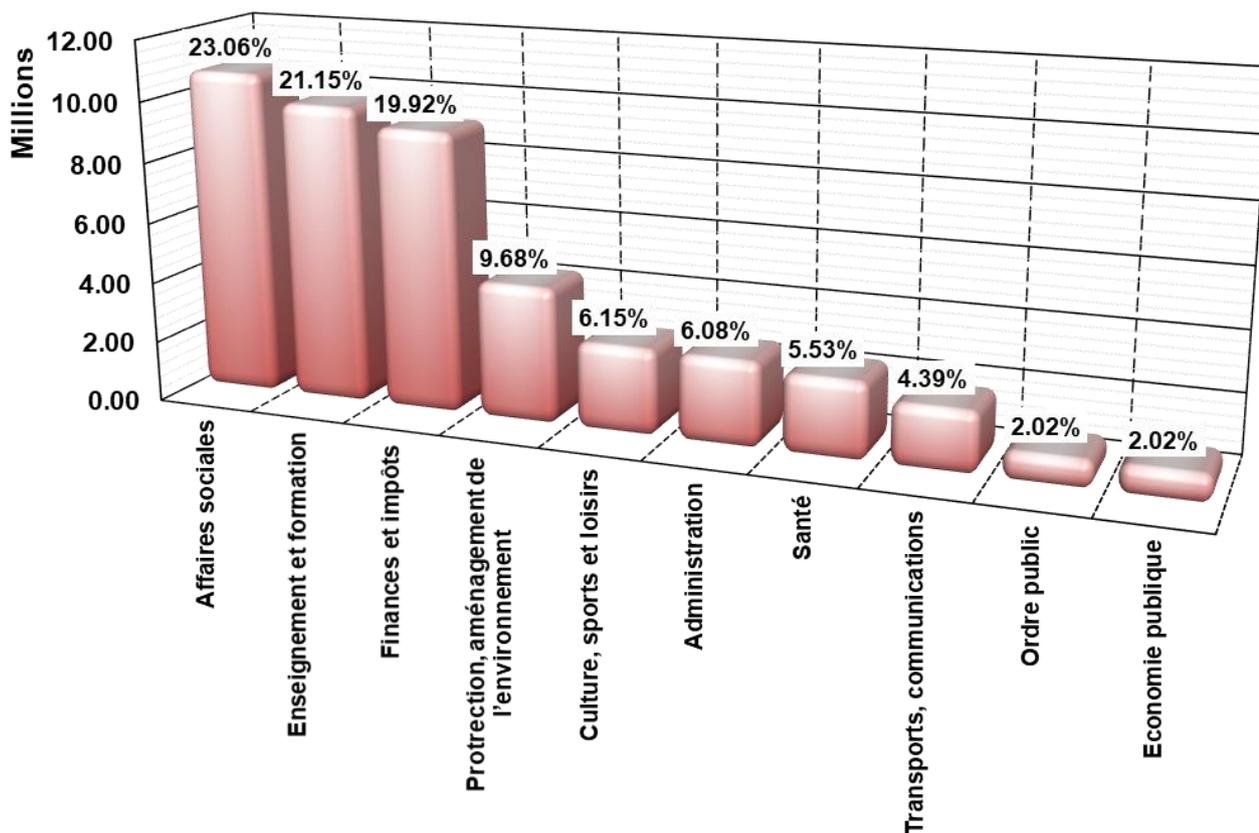
A l'exception des chapitres « Santé », « Affaires sociales » et « Finances et impôts », tous les autres chapitres bouclent avec des charges nettes significativement inférieures au budget.

Si on laisse de côté le résultat du chapitre « Finances et impôts », les charges nettes des comptes de fonctionnement sont de Fr. 533'000.00 inférieures aux prévisions budgétaires.

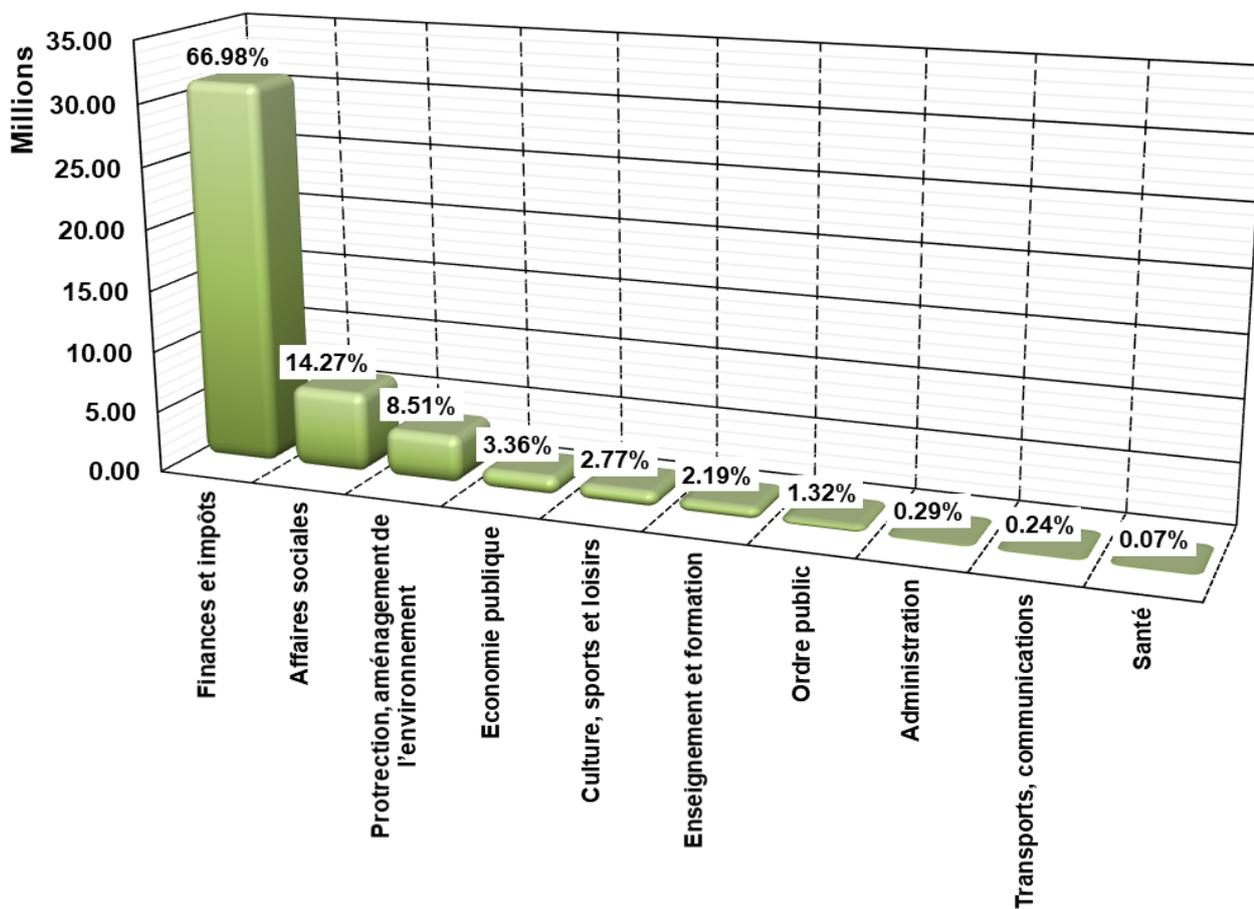
Les écarts importants entre comptes et budget sont principalement dus aux chapitres :

- Administration (- 314 kFrs) : fournitures, publications, mobilier (- 78 kFrs), informatique (- 50 kFrs), indemnités assurances du personnel (- 94 kFrs).
- Enseignement et formation (- 292 kFrs) : écoles primaires (- 25 kFrs), participation écoles du CO (- 117 kFrs), accueil extrascolaire (- 25 kFrs), écoles spécialisées (- 45 kFrs).
- Affaires sociales (+ 512 kFrs) : frais des inst. personnes handicapées (+ 90 kFrs), pot commun du district (+ 338 kFrs), frais d'assistance (+ 100 kFrs).
- Economie publique (- 232 kFrs) : service forestier (- 180 kFrs).
- Finances et impôts (+ 563 kFrs) : provision pour assainissement de la Caisse de prévoyance (+ 1 MFrs) + attributions aux réserves (+ 1.35 MFrs) dont il convient de déduire des recettes supplémentaires du chapitre des impôts de 1.63 MFrs.

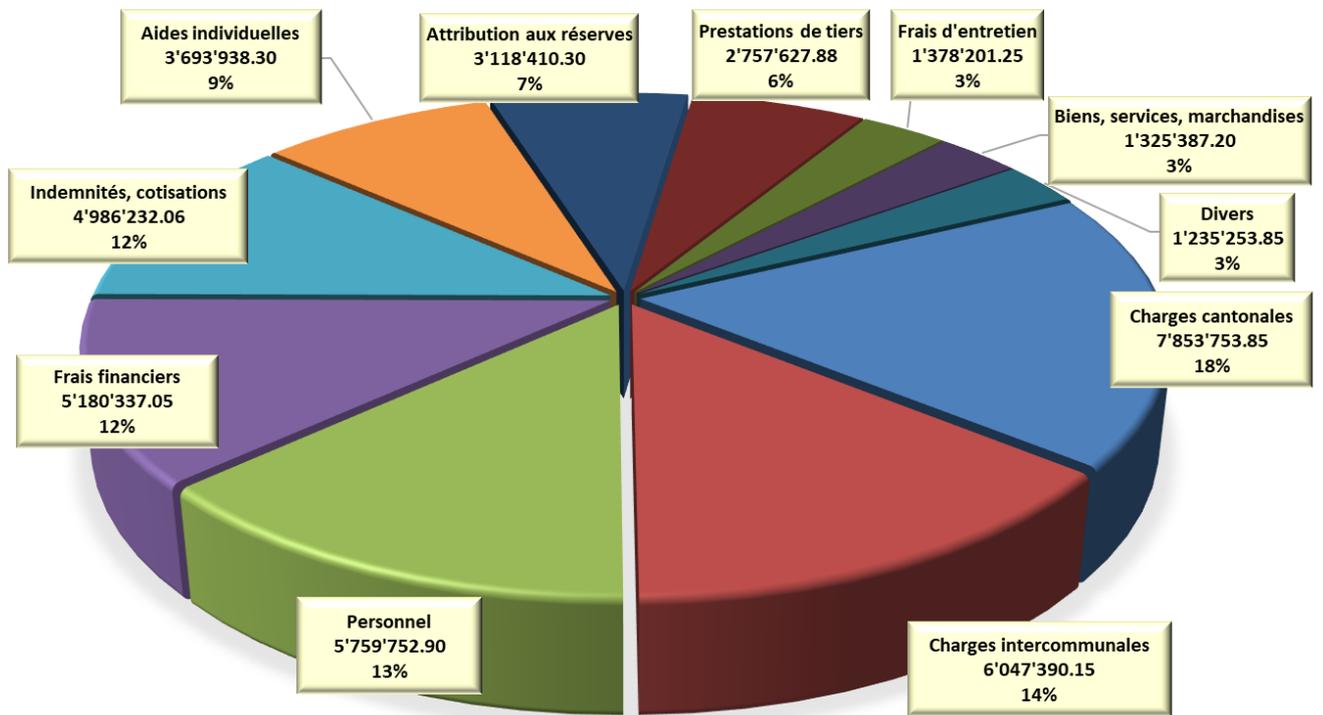
1.3 Répartition des charges par chapitre



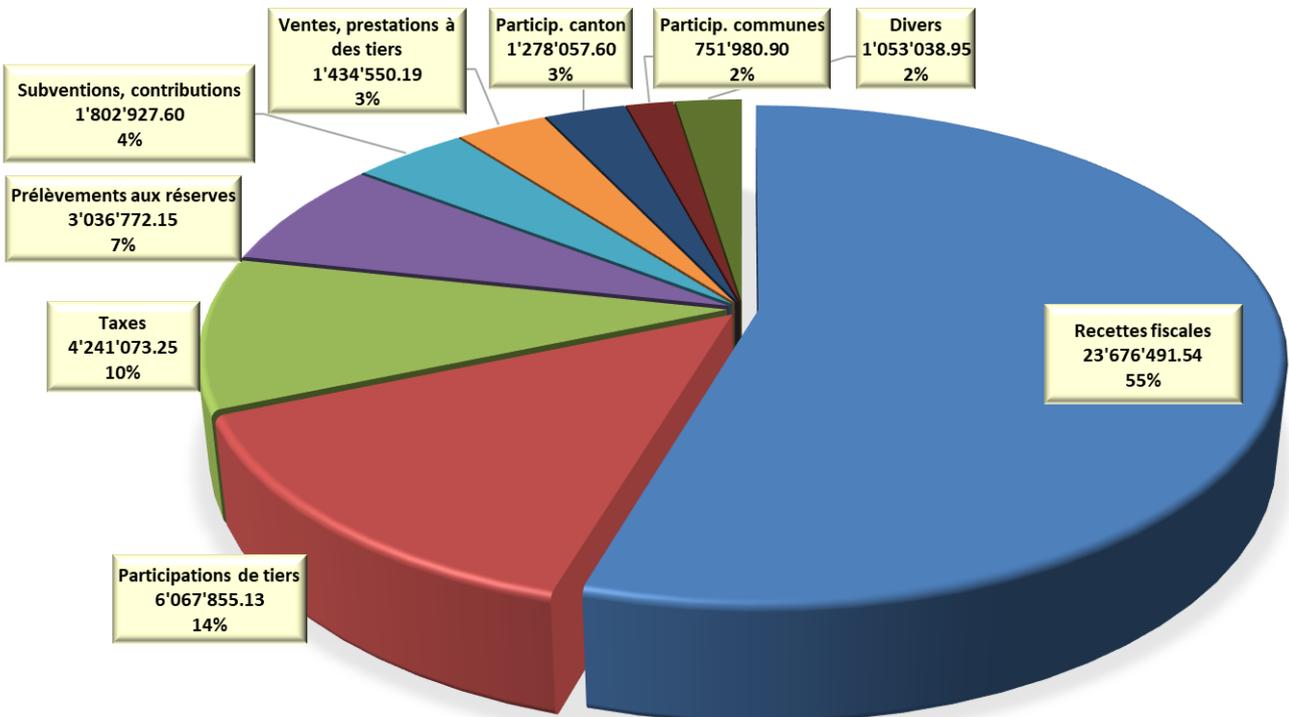
1.4 Répartition des produits par chapitre



1.5 Répartition des charges nettes par nature – Total Fr. 43'336'284.79



1.6 Répartition des produits nets par nature – Total Fr. 43'342'747.31



2. Comptes des investissements 2018

2.1 Par chapitre

	Comptes 2018		Budget 2018		Co – Bu Ecart net
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Ordre public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Enseignement et formation	8'982.20	0.00	100'000.00	0.00	-91'017.80
Culture, sports et loisirs	33'720.00	0.00	35'000.00	0.00	-1'280.00
Transports et communications	2'135'791.65	401'553.70	2'891'000.00	514'500.00	-642'262.05
Protection et aménagement de l'environnement	1'716'965.15	1'136'828.20	3'480'000.00	674'000.00	-2'225'863.05
Economie publique	97'897.50	0.00	110'800.00	19'200.00	6'297.50
Finances et impôts	2'329'704.10	583'059.40	2'000'000.00	670'000.00	416'644.70
Total	6'323'060.60	2'121'441.30	8'616'800.00	1'877'700.00	-2'537'480.70
Excédent de charges		4'201'619.30		6'739'100.00	

2.2 Par catégorie

	Comptes 2018		Budget 2018		Co – Bu Ecart net
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Charges et recettes non affectées	16'801.20	1'558'458.80		1'109'500.00	-432'157.60
Charges extraordinaires	430'892.75	59'280.90			371'611.85
Projets terminés en 2017	15'650.95				15'650.95
Projets terminés en 2018	980'655.70	79'923.10	802'000.00	79'000.00	177'732.60
Projets retardés	373'466.20		630'000.00		-256'533.80
Projets en cours	4'505'593.80	423'778.50	7'026'800.00	689'200.00	-2'255'784.70
Projets reportés			158'000.00		-158'000.00
Total	6'323'060.60	2'121'441.30	8'616'800.00	1'877'700.00	-2'537'480.70
Résultat (excédent de charges)		4'201'619.30		6'739'100.00	

Malgré des charges extraordinaires de près de Fr. 370'000.00 (dépollution d'un terrain dans la zone d'activités de Combernesse), **les comptes des investissements 2018 bouclent avec un excédent de charges nettes de près de Fr. 2'540'000.00 inférieur aux prévisions budgétaires.**

Cet écart est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation de certains projets (env. Fr. 2'500'000.00) et à des recettes d'investissements de près de Fr. 400'000.00 supérieures au budget.



3. Bilan au 31 décembre 2018

Bilan au 31.12.2018

	Bilan au 01.01.2018	Mouvement	Bilan au 31.12.2018
Actifs	56'796'863.67	-2'858'537.58	53'938'326.09
Patrimoine financier			
Disponibilités	8'356'511.95	-3'175'125.75	5'181'386.20
Avoirs	-7'973'088.54	-304'554.17	-8'277'642.71
Placements	634'647.05	34'378.70	669'025.75
Actifs transitoires	16'602'763.26	624'513.29	17'227'276.55
Patrimoine administratif			
Investissements	39'176'029.95	-37'749.65	39'138'280.30
Passifs	-56'796'863.67	2'858'537.58	-53'938'326.09
Engagements			
Engagements courants	-3'015'430.81	1'403'285.45	-1'612'145.36
Dettes à moyen et long terme	-42'202'056.00	2'317'130.00	-39'884'926.00
Engagements particuliers	-9'649.20	0.00	-9'649.20
Provisions	-974'316.53	-824'645.45	-1'798'961.98
Passifs transitoires	-260'668.65	50'868.25	-209'800.40
Réserves	-5'247'556.02	-81'638.15	-5'329'194.17
Fortune	-5'087'186.46	-6'462.52	-5'093'648.98

Le bilan résumé au 31.12.2018 ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- Le solde négatif du poste d'actifs « Avoirs » est dû au mode de comptabilisation des acomptes d'impôts payés qui sont comptabilisés au crédit des comptes débiteurs.
- Malgré un programme d'investissements soutenu, les **dettes à moyen et long terme (emprunts bancaires et emprunts LIM) sont en diminution de près de Fr. 2'317'000.00.**
- Les provisions sont en forte progression en raison d'une **provision de Fr. 1'000'000.00 mise à charge de l'exercice 2018 pour financer le futur assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.**
- Les réserves disponibles sont en légère augmentation d'environ Fr. 80'000.00.

Pour encore plus de détails sur les comptes 2018, voir sur le site internet communal :
<https://www.commune-gibloux.ch>



Facturation des impôts

Acomptes 2019

Les bulletins de versement envoyés à la fin mai sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôt 2019. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement en 9 acomptes mensuels (de fin juin à fin février selon le calendrier annoncé dans le bulletin communal de mars 2019) ou en un seul versement.

Les coefficients d'impôts sont :

- **Impôt communal 2019** : **85 % sur le revenu et la fortune**
- **Impôt paroissial 2019 de Corpataux-Magnedens** : **9 % sur le revenu et 10 % sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2019 de Farvagny** : **8 % sur le revenu et sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2019 de Le Glèbe** : **10 % sur le revenu et sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2019 de Rossens** : **8 % sur le revenu et 10 % sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2019 de Vuisternens-en-Ogoz** : **Traité par la Paroisse**

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Les impôts demandés sont provisoires et les acomptes ont été calculés sur la base des dernières données connues (impôt 2017 pour la plupart des contribuables). Si, à réception des acomptes, vous estimez que les bases retenues ne correspondent plus du tout à la réalité (par ex. revenu antérieur extraordinaire, arrêt durable de l'activité en 2019), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (Tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-qibloux.ch).

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2019 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2019. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2020, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2019, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2019.

Et les intérêts ?

Si les acomptes 2019 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2019 fixé par la taxation, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires au taux de 1,5 %. Ces intérêts seront calculés à partir du 30 juin 2020 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3,0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2019 » ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2019, au début de l'année 2020, vous pourrez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2019. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps de compléter le versement de vos acomptes 2019, afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire 2019 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 3%) et frais facturés en sus (actuellement entre Fr. 10.00 et Fr. 50.00 selon le nombre de mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.

ORDRE PUBLIC – SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU

Tranquillité publique

Avec l'arrivée de l'été et des beaux jours, nous vous rappelons de bien vouloir respecter les horaires autorisés pour l'utilisation de machines, source de bruit, telles que les tondeuses à gazon et autres.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles édictées dans les différents règlements communaux afin de garantir de bonnes relations de voisinage.



Détenteurs de chiens

Petit rappel de quelques règles concernant la détention de chiens (extraits du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens du 12 octobre 2016).

Art. 2 Obligations du détenteur ou de la détentrice

¹ Le détenteur ou la détentrice d'un chien est tenu de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.

Art. 3 En général (art. 35 et 36 LDCh)

¹ La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.

² Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

Art. 7 Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh)

¹ Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :

- a) les écoles ;
- b) les cours et institutions de la petite enfance et d'accueil extrascolaire.

² Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :

- c) aux abords et sur les places de jeux ;
- d) aux abords et sur les places de sport et les complexes sportifs de la commune ;
- e) au centre des villages et dans les quartiers d'habitation.
- f) sur tout le tracé du sentier pédestre autour du Lac de la Gruyère

Art. 8 Tenue en laisse en forêt (art. 49 RDCh)

¹ Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

² Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Art. 10 Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

¹ Le détenteur ou la détenteuse veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

² La législation sur la chasse est réservée.

Chiens errants

Lors d'une rencontre avec un chien errant, il est important d'appeler immédiatement la police de proximité afin qu'elle puisse procéder à l'identification de l'animal.



Feu en cas de sécheresse

La sécheresse est un état d'aridité provoqué par des précipitations considérablement en dessous des niveaux normaux enregistrés pendant une période prolongée. Elle commence par une diminution du taux d'humidité du sol, puis des réserves d'eau de surface et ensuite de la nappe phréatique.

Recommandation de comportement

En cas de sécheresse, les autorités prendront et communiqueront des mesures contraignantes pour effectuer des économies d'eau. Cependant, tous les usagers sont d'ores et déjà invités à utiliser l'eau au plus juste des besoins et à éviter tout gaspillage.

L'interdiction de faire du feu dans la nature peut également être prononcée afin de limiter les risques de feux en forêts. Indépendamment des consignes qui seront données par les autorités, les mesures de précaution suivantes sont recommandées en cas de danger d'incendie :

- ✓ Ne pas jeter inconsidérément de mégots de cigarettes et autres allumettes ou briquets.
- ✓ Surveiller sans cesse les feux (grillades, feux de camp) et éteindre immédiatement les flammèches.
- ✓ En cas de danger marqué, ne faire des grillades qu'aux endroits prévus à cet effet.

Défibrillateurs

La commune de Gibloux dispose de deux défibrillateurs situés dans les bâtiments et lieux suivants :

- Hall d'entrée de la salle communale de Farvagny - Route de Grenilles 6
- Entrée de la salle polyvalente de Rossens - Route du Jordil 14

L'accès au défibrillateur de Farvagny est assuré durant l'ouverture de l'administration communale et lorsque la salle communale est occupée. Pour l'appareil situé à Rossens, il est accessible uniquement lorsque la salle polyvalente est occupée.

A noter encore qu'un défibrillateur se trouve également au CO du Gibloux à Farvagny.

En Suisse, chaque année, 15'000 personnes ont une crise cardiaque, 27% meurent car il n'y a pas de défibrillateurs proches d'eux. Le taux de mortalité est 12 fois supérieur à celui des accidents de voitures.

Sécurisez votre entourage ! Soyez responsables et sauvez des vies

Chacun a la possibilité de se former comme premier répondant en effectuant un cours BLS/AED. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'Association « First Responders Vaud Fribourg Jura (<https://fondation-first-responders.ch>).



Généralement, les First Responders sont des non professionnels de la santé. Ils interviennent selon le principe du « prompt secours de proximité » et ce, bénévolement. Ils sont alertés par la centrale sanitaire 144 en parallèle à l'ambulance. L'engagement du First Responders ne remplace en aucun cas l'engagement des secours professionnels. Il se veut complémentaire.

AFFAIRES SCOLAIRES – STRUCTURES DE GARDE – ENFANCE ET JEUNESSE

L'APRG

L'Association des Parents de la Région de Gibloux (APRG) a été fondée en 2001. Elle compte actuellement une centaine de membres. Elle représente les parents d'enfants scolarisés pour toute la période obligatoire (école enfantine, primaire et cycle d'orientation). Elle se définit comme un soutien aux familles et se veut un lien dynamique entre les divers partenaires de l'éducation et de la formation.

Elle fait paraître une newsletter afin de tenir au courant régulièrement ses membres des activités en cours et de relayer diverses informations susceptibles d'intéresser petits et grands. Elle est membre de la FAPEF (Fédération des Associations de Parents du canton de Fribourg).

Activités

- Devoirs surveillés à Rossens
- Comment aider mon enfant à apprendre ?
- Brain Gym
- Boxe éducative
- Autodéfense filles
- Assemblée générale
- Apéritif de printemps



Devenez membre de l'APRG !

Vous êtes parents ? Vous êtes invités à rejoindre l'APRG sur leur site www.aprg.ch. Vous y retrouverez diverses informations et bons plans, ainsi que toutes les informations concernant les cours et la possibilité de vous inscrire directement en ligne.

Conseil des Parents

Le Conseil des Parents a organisé la soirée thématique « tout n'est pas net...sur le NET ». Cette conférence thématisée sur les réseaux sociaux et leurs dangers était dédiée aux parents des élèves du primaire de Gubloux.

Un compte-rendu plus détaillé de cette soirée vous sera proposé dans un prochain bulletin communal. Le Conseil des Parents remercie chaleureusement les deux orateurs, Mme Limat, collaboratrice auprès de la DICS, et M. Siggen, collaborateur auprès de la Brigade des mineurs.

Ecoles de Corpataux-Magnedens et Rossens – Souper de soutien

SOUPER DE SOUTIEN

En faveur du



Samedi 9 novembre 2019

Halle polyvalente de Rossens dès 18h30

Fondue moitié-moitié + dessert
Fr. 25.- Adultes
Fr. 15.- Enfants (jusqu'à 12 ans)

ANIMATIONS ET TOMBOLA DURANT LA SOIRÉE
Le verre de l'amitié vous est offert !

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2019
sur le site : <https://fondue-soutien.eventbrite.fr>
Nombre de places limité

Organisation: TEAM GLISSE Ecoles de Corpataux-Magnedens-Rossens



Les élèves de Corpataux, Magnedens et Rossens comptent sur votre appui et se réjouissent de votre présence.

Venez nombreux !!!



Prix culturel de Gibloux 2019

Le Conseil communal a mis sur pied « Le Prix culturel de la commune de Gibloux », prix qui sera décerné chaque année.

Toute personne ou société peut proposer un/e candidat/e au Prix culturel de Gibloux. Le prix récompensera une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune de Gibloux ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel.

Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2019. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



DÉCHETS

L'année 2018 a été la première année du nouveau concept déchets mis en place par le Conseil communal. Le Conseil général avait validé le nouveau règlement sur la gestion des déchets avec passage à la taxe au poids en séance du 27 juin 2017.

Pour mémoire, lors de la fusion au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle commune avait la particularité d'avoir deux systèmes de taxe proportionnelle. Les ménages des ex-communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny et Le Glèbe étaient soumis à la taxe au sac. Les ménages de Rossens et Vuisternens-en-Ogoz étaient soumis à la taxe au poids. Une analyse des statistiques disponibles concernant la production d'ordures ménagères à incinérer dans les ex-communes nous a permis de constater que les ménages soumis à la taxe au poids produisent moins de déchets incinérables, ce qui doit être considéré comme la voie ultime pour les matières s'il n'y a pas de possibilité de recyclage.

La production d'ordures ménagères à incinérer était d'environ 280 kg par ménage en taxe au sac alors qu'elle était proche des 200 kg par ménage en taxe au poids.

Avec plus de 2'700 ménages et la mission de limiter la production de déchets mentionnée dans loi sur la gestion des déchets, le Conseil communal a donc décidé d'appliquer la taxe au poids qui permet de contenir la production de déchets à incinérer. Le scénario imaginé consistait donc à faire des économies afin de financer le nouveau système de compacteurs.

La gestion des déchets encombrants a, d'autre part, été clarifiée.

Les objets encombrants à trier et à incinérer ont désormais la définition suivante :

Les déchets encombrants sont des objets qui ne peuvent être mis dans les sacs poubelles car trop grands et trop volumineux. Ils sont à déposer, parfois démontés, selon la matière, dans les différentes bennes à disposition en déchetterie.

Sont donc considérés comme déchets encombrants les éléments suivants :

Le mobilier usagé, le matériel de loisir ainsi que tous les contenants en plastique de plus de deux litres.





La création d'un guide de gestion des déchets appelé **MEMODéchets**, gracieusement offert par la SAIDF à l'intention des ménages, permet aussi à chacun de connaître la voie idéale à suivre pour chaque type de déchets. Nos surveillants en déchetterie ont désormais ce document sur lequel ils peuvent s'appuyer pour conseiller et faire respecter les règles en vigueur.

Clarification de la situation concernant l'accès des entreprises en déchetterie.

Selon la loi en vigueur, l'accès des entreprises à la déchetterie est possible afin d'y déposer uniquement les déchets standards générés par le personnel de l'entreprise. Les déchets générés par l'activité de l'entreprise ne sont pas pris en charge en déchetterie.

L'administration communale a donc pris contact avec les entreprises afin de leur transmettre ces règles à prendre en compte. Une majorité de ces entreprises règle désormais la prise en charge de tous ses déchets par l'intermédiaire de prestataires privés. Ces entreprises doivent être en mesure de nous fournir des attestations garantissant ces prises en charge. Elles sont dès lors exonérées de taxes déchets.

Après une année de taxe au poids et une attention particulière en déchetterie sur la benne à déchets encombrants les résultats obtenus sont réjouissants :

Résultats techniques

Libellé	2017	2018	Différence
Ordures ménagères à incinérer	673 to.	567 to.	-106 to.
Encombrants à trier et à incinérer	325 to.	162 to.	-163 to.
Papier-carton	322 to.	517 to.	+195 to.
Verre	276 to.	282 to.	+ 6 to.
Bois	248 to.	282 to.	+ 34 to.
Déchets inertes	290 to.	305 to.	+ 15 to.
Ferraille	122 to.	96 To.	- 26 to.

La baisse du volume des ordures ménagères à incinérer représente l'équivalent du remplissage d'une dizaine de bennes de compacteurs.

Plus impressionnant, la baisse de la production des encombrants à trier et à incinérer **représente l'équivalent de plus de 100 bennes à cet usage en déchetterie. Les économies réalisées en incinération sont donc proches des CHF 50'000.-.**



Un important transfert de matières a donc été réalisé vers le recyclage ce qui correspond aux objectifs attendus. A signaler les quantités de papier et carton qui augmentent très sensiblement (+195 to.). **Les coûts de prise en charge du papier et du carton sont neutres pour la commune. Les ristournes obtenues couvrent en effet les coûts de transports.**



Les déchets verts sont catégorisés selon les matières suivantes :

- Le gazon, les herbes et déchets de jardin.
- Les matières fibreuses constituées par les branches.
- Les déchets de cuisine.

La gestion des déchets verts a, elle aussi, été revue totalement avec la collaboration du service de l'environnement.

Les décisions qui en résultent sont les suivantes :

- Nouveau prestataire unique pour le compostage des déchets verts.
- Prestataire agréé par le Service de l'environnement (SEn) et domicilié dans la commune.
- Compostage réalisé sur le territoire communal afin de favoriser le circuit court.
- Mise en place du ramassage des déchets de cuisine via méthanisation dans le but de remplir les prescriptions du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Résultats techniques 2018

Gazon et déchets de jardin	627 to.	CHF 57'395.-
Branches	563 to.	CHF 48'477.-
Déchets de cuisine	134 to.	CHF 24'278.-
Total	1324 to.	CHF 130'150.-

L'année 2018 constitue le premier exercice permettant d'avoir une statistique exacte de la production de déchets verts. Nos anciennes communes appliquaient, en effet, des méthodes variées pour rémunérer les prestations. La production de déchets verts pouvait, en effet, être facturée selon le nombre d'habitants ou alors au poids.

La base de calcul pour l'établissement du budget 2018 faisait état d'une production de déchets verts d'environ 1'000 t. Elle était manifestement erronée.

L'autre élément à prendre en compte et qui n'a pas été anticipé concerne les déchets de cuisine. Le passage à la taxe au poids a certainement fait passer du sac à la déchetterie ce genre de déchets étant entendu qu'ils sont généralement lourds.

Résultats financiers

Année	Charges	Produits
2016	CHF 735'483.60	CHF 565'152.25
2017	CHF 800'862.85	CHF 566'157.21
2018	CHF 730'617.10	CHF 513'829.60

Nouvelles prestations 2018

Déchetteries - Horaires d'ouverture étendus : **Coût environ CHF 50'000.-**

Lieu	Anciennes prestations	Nouvelles prestations
	Durée d'ouverture par semaine	Durée d'ouverture par semaine
Corpataux-Rossens	7h30 en hiver 9h00 en été	11h30
Farvagny	7h30	11h30
Le Glèbe	4h30	11h30
Vuisternens-en-Ogoz	6h00	11h30

De larges horaires d'ouverture en déchetterie apportent les avantages suivants :

- Dilution du trafic sur les chemins de la déchetterie.
- Confort pour les usagers qui s'y trouvent moins nombreux au même moment.
- Travail des surveillants facilité par le flux des passages plus étalés.

Prestations sous forme de rabais pour les parents d'enfants en bas-âge pour les couches et pour les personnes souffrant d'incontinence.

Coût de l'opération pour 2018 : CHF 30'000.-

Frais liés au changement du système de taxe : CHF 11'853.-

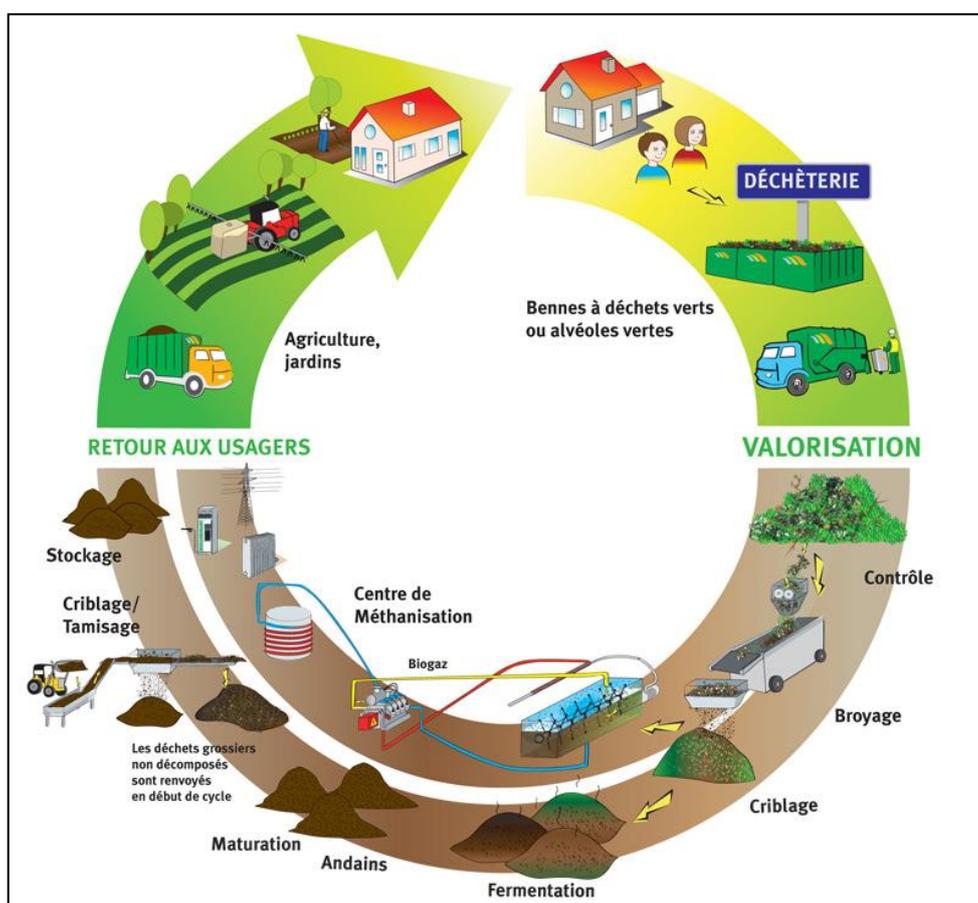
Conclusions du dicastère

La taxe au poids, couplée à la rédaction d'un MEMODéchets, a permis à la commune de Gibloux de mettre en place une gestion des déchets performante et efficace. Les surveillants de déchetterie disposent désormais de règles claires à appliquer. Les objectifs qui consistent à limiter la production des déchets et à en favoriser le recyclage sont atteints.

Les ménages de la commune de Gibloux ont apporté, durant l'année 2018, leur contribution en matière de protection de l'environnement en renonçant à produire 260 tonnes de déchets incinérables inutiles.

Les résultats financiers confirment que le recyclage permet de réaliser des économies selon les filières prises par les déchets.

Le tri sélectif en déchetterie constitue le premier maillon d'une gestion écologique et économique des déchets.



BÂTIMENTS

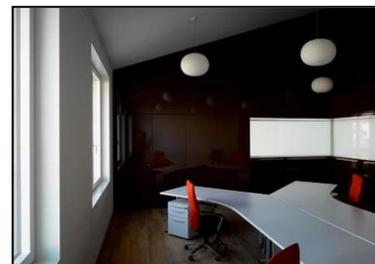
Mise en location de divers locaux

Ancienne salle du secrétariat communal de Corpataux

Le Conseil communal a décidé de mettre en location le local de l'ancien secrétariat de Corpataux.

Situé dans le bâtiment de La Tuffière, de plein pied et d'une surface de 50 m², ce local est équipé de plusieurs armoires, d'un parquet en chêne et de grandes fenêtres.

Les intéressés peuvent contacter le Service technique pour prendre connaissance des conditions et pour une visite des lieux.



Appartement de 51/2 p. à l'école de Villarlod

Libre dès le 1^{er} octobre 2019.

Deux anciennes salles de classe de l'école de Magnedens

Surface 70 m² chacune. Libres dès le 1^{er} septembre 2019.

Contact : M. Roger Berset, 079 606 42 86
roger.berset@commune-gibloux.ch

AGRICULTURE

Entretien des haies vives sur le territoire communal

L'entretien des haies suscite parfois des réactions de citoyens. Dès lors, le Conseil communal publie, ci-dessous, quelques règles de base à connaître et respecter.

Selon les dispositions générales de la loi sur la nature et le paysage, les haies situées en zone agricole sont protégées. Cela ne signifie pas pour autant que toute intervention de l'homme y est interdite et les travaux d'entretien peuvent se faire par les propriétaires sans autorisation préalable.

Les haies doivent être **entretenu**es selon les règles de l'art et ne peuvent donc **en aucun cas simplement être rasées à intervalles réguliers**.

Extrait d'information : Bureau d'écologie Jacques Studer - entretien et valeurs naturelles des haies vives - publication janvier 2014

Soins et entretien des haies

Afin d'améliorer la structure et la composition végétale de l'objet, l'entretien doit répondre aux critères suivants:

- être sélectif, rabattre les espèces à croissance rapide
- être pondéré : chaque 3 à 5 ans tailler 1/3 de la haie
- permettre de maintenir la stratification : maintien de buissons bas et de bandes herbeuses
- favoriser la diversité en espèces ligneuses
- améliorer la structure (bois mort, tas de branches etc.)

Avant entretien



Bäriswil / Düdingen / 1995 / © Jacques Studer

Après entretien



Bäriswil / Düdingen / 1998 / © Jacques Studer



Entretien des haies : les règles d'or

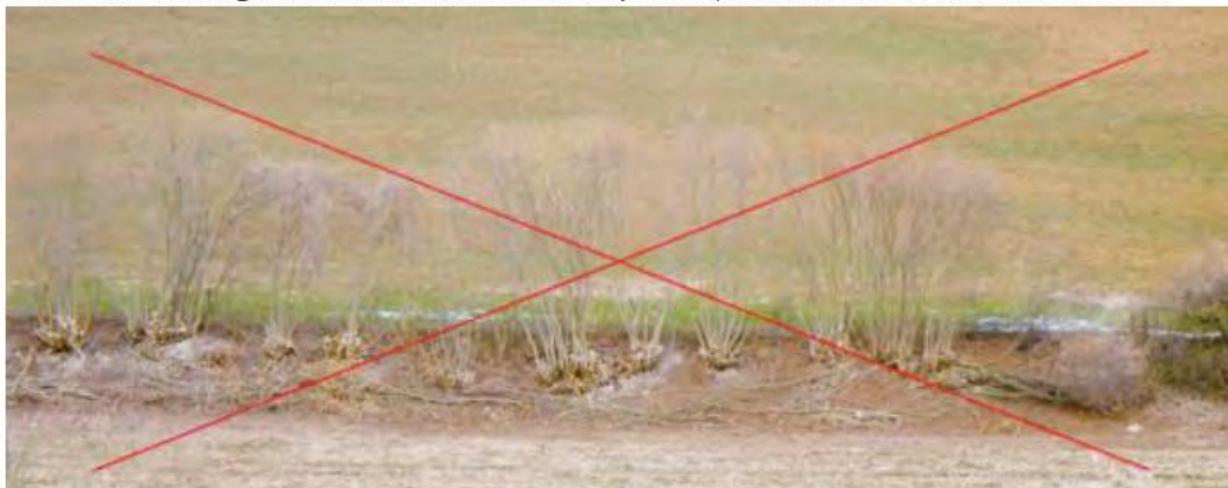
L'entretien doit se faire :

1. **Par étape** : ne jamais rabattre plus d'1/3 de la haie la même année



Bäriswil / Düdingen / 1995 – 1998 – 2000 / © Jacques Studer

2. **Sur toute la largeur** : si la haie est en limite de parcelle, coordonner l'entretien avec le voisin.



Rebacher / Bösinggen 5.3.2013 / © Jacques Studer

3. **De manière sélective** : rabattre les espèces à croissance rapide (noisetier, saules, etc.) et épargner les espèces à croissance lente (fusain, chèvrefeuille, etc.) pour favoriser la diversité en espèces ligneuses



Bäriswil / Dürdingen / 1998 / © Jacques Studer

Tas de branches : Faire quelques grands tas plutôt que de répandre le matériel sur toute la longueur de la haie. Les grands tas offrent une meilleure protection aux petits mammifères. De plus, de petits tas éparpillés risquent de gêner l'entretien les années suivantes. Un tas ne peut jamais être trop grand, on devra cependant veiller à ce qu'il ait une certaine stabilité et qu'il résiste, par exemple, à des bourrasques de vent.



Horia / Dürdingen / 5.3.2013 / © Jacques Studer

Il est important, comme nous le voyons sur l'image ci-avant, de maintenir, dans la mesure du possible, de grands et vieux arbres dans la structure de la haie afin d'enrichir la biodiversité. Cependant, aux abords des chemins, près des parcs publics, il faut être attentif à la sécurité des usagers en ayant l'œil sur le vieillissement des grands arbres qui peuvent constituer un danger pour les riverains.

Période d'entretien : novembre à mars
Fréquence d'entretien : tous les 5 à 10 ans

Copeaux : Le déchiquetage des branches se justifie si les copeaux peuvent être utilisés. Ne jamais déchiqeter de matériel directement dans la haie. Les copeaux étouffent la végétation herbacée de la haie. Si les branches ne peuvent pas être mises en tas dans la haie, par exemple le long de cours d'eau, il faut les évacuer.



Bäriswil / Düdingen / 16.2.1996 / © Jacques Studer

L'entretien de la bande herbeuse

- faucher par tronçon
- faucher tardivement
- maintenir 5 à 10 % de la bande herbeuse non fauchés

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser au :

Service forestier communal
079 413 55 40

Service cantonal des forêts et de la nature
SFN Tél. 026 305 23 43



Engelmoos / Tentlingen / 27.6.2012 / © Emanuel Egger

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Décisions du Conseil général

Dans sa séance du 10 avril 2019 le Conseil général a :

- Approuvé les décisions spéciales d'investissement :
 - Rossens – Réfection de chemins agricoles subventionnés.
 - Farvagny-le-Grand – Maillage du réseau d'eau potable dans la ZACT La Longivue.
 - Corpataux – Aménagement de zones 30 km/h.
- Reporté la décision spéciale d'investissement :
 - Farvagny-le-Petit – Etudes complémentaires dans le cadre de la réfection de la route de Fribourg.
- Approuvé la modification de la délégation de compétence octroyée au Conseil communal le 12 octobre 2016 pour la vente de l'article RF 234 dans la zone d'activité de Combernesse à Rossens à Pro Motos SA.
- Approuvé la reprise des infrastructures de l'Impasse du Coqui à Farvagny-le-Petit et de leur transfert au domaine public.
- Approuvé la reprise des infrastructures du Pré de l'Eglise à Rossens et de leur transfert au domaine public.
- Refusé l'adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).
- Pris acte de la création d'une commission du Conseil communal, composée d'un membre de chaque cercle et de deux membres du Conseil communal, pour revoir l'entier du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux usées.
- Accepté la proposition de M. Didier Gobet (à titre personnel) qui demande que le Conseil communal prenne des mesures responsables au niveau des transports.

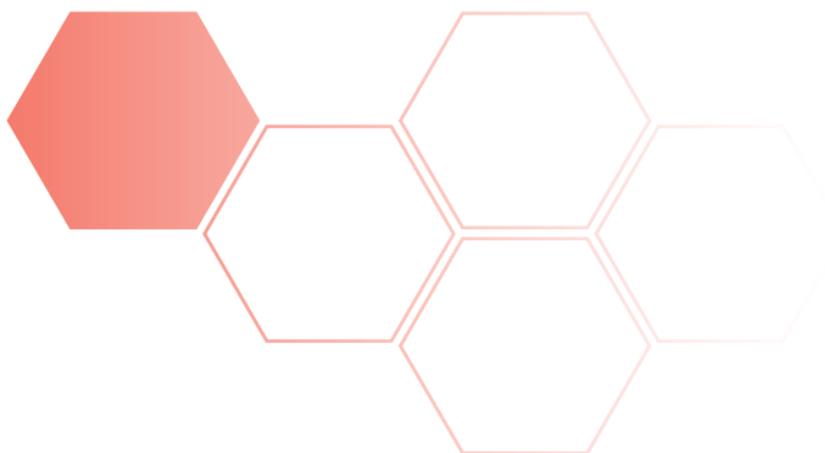
Dans sa séance du 22 mai 2019, le Conseil général a :

- Approuvé les comptes de fonctionnement 2018 de la commune de Gibloux.
- Approuvé les comptes des investissements 2018 de la commune de Gibloux.
- Approuvé les comptes de fonctionnement 2018 du Home médicalisé du Gibloux.
- Approuvé les comptes des investissements 2018 du Home médicalisé du Gibloux.

- Approuvé les décisions spéciales d'investissement :
 - Estavayer-le-Gibloux – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de sport.
 - Farvagny-le-Grand – Agrandissement du chauffage à distance – crédit complémentaire pour le redimensionnement du silo à copeaux.
 - Farvagny-le-Petit – Etude rénovation Route de Fribourg – crédit complémentaire.
- Désigné l'organe de révision pour les comptes de la commune et du Home médicalisé du Gibloux – Fiduservice SA à Fribourg.
- Accepté la proposition de M. Florian Clerc, représentant du cercle de Corpataux-Magnedens, et de M. Nicolas Hoyler, représentant du cercle de Rossens, concernant les démarches à entreprendre afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur le territoire de la commune de Gibloux.
- Elu M. Florian Berset, du cercle de Le Glèbe, à la présidence du Conseil général.
- Elu M. Julien Gremaud, du cercle de Farvagny, à la vice-présidence du Conseil général.

Dates des prochaines séances :

- Jeudi 10 octobre 2019
- Lundi et mardi 2 et 3 décembre 2019



INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

FERMETURE D'ÉTÉ

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les vacances d'été la semaine du

**lundi 29 juillet 2019
au vendredi 2 août 2019**

Durant cette période, le numéro 026 552 59 99 est à votre disposition **en cas d'urgence uniquement** (heures de bureau).



Pour les cartes d'identité, vous voudrez bien contacter le Service de la population et des migrants SPoMi, Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot, tél. 026 305 14 92, fax 026 305 50 23 ou passer commande en ligne sur www.passeportsuisse.ch.

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Voyage à l'étranger d'un mineur non-accompagné

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, nous proposons une attestation communale pour le prix de CHF 10.-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés, ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données concernant le voyage (dates effectives du voyage, date du retour, destination, noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne majeure qui accompagne l'enfant).

Toutefois, le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire en ligne, gratuit, mais non-attesté par la commune.

Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante :

www.commune-gibloux.ch Dans la « recherche » (tout en haut à droite), taper : TCS

Invitation de personnes étrangères - Déclaration de prise en charge

Les personnes (ci-après : garantes) souhaitant inviter une personne résidant hors de l'UE reçoivent de l'ambassade une déclaration de prise en charge à compléter et à présenter à la commune pour contresignature.

La commune devant prendre position sur cette invitation, plusieurs documents doivent être annexés à la déclaration de prise en charge. Aussi, nous demandons aux garants de passer en personne à l'administration communale afin de présenter leur dossier.

Afin que cette entrée en Suisse ne soit pas retardée par des questions administratives, nous vous demandons d'effectuer cette démarche sans délai.

Le Contrôle de l'habitant se tient à votre entière disposition pour toutes questions relatives à ce sujet.

SERVICE TECHNIQUE

Remplacement des compteurs d'eau potable

Après les localités de Villarlod, Rueyres-St-Laurent, Villarsel-le-Gibloux, Estavayer-le-Gibloux, Grenilles et Posat en 2018, le remplacement des compteurs d'eau potable s'effectuera cette année à Magnedens, Corpataux et Rossens.

Cette 2^{ème} opération a débuté au mois de mai 2019 et se terminera en septembre 2019.

L'objectif est de poser des compteurs de nouvelle génération permettant d'effectuer les relevés des consommations à distance, sans déranger les propriétaires et limitant grandement l'organisation des campagnes de relevés.

Le mandat de cette 2^{ème} phase, a été confié à l'entreprise SINEF SA et c'est cette même entreprise qui se présentera dans les localités mentionnées ci-dessus afin de procéder au remplacement des compteurs.

Le Service technique vous remercie par avance de leur faire bon accueil.



Coup de balai

Le 12 avril 2019, 713 personnes, élèves et accompagnants, ont participé à la journée « coup de balai ».

Cette action avait pour but de se rendre sur le terrain, par petits groupes, afin de ramasser les débris pouvant être présents. L'action a permis de se rendre compte du nombre encore très important de déchets souillant le territoire communal :

-  240 kg d'ordures
-  200 kg de ferraille
-  60 kg de verre
-  450 kg de matériaux inertes

... sans compter ce qui n'a pas été pesé.

Nous remercions toutes les personnes ayant participé à cette action.



Déchets sauvages

Le service édilitaire est régulièrement appelé à intervenir pour évacuer des déchets sauvages déposés par des personnes peu scrupuleuses.

Des plaintes contre inconnus sont à chaque fois déposées mais elle ne permettent malheureusement pas trouver de responsable.



Forêt des Bibou entre Farvagny et Rossens

A ce jour, nous subissons régulièrement ces dépôts de déchets. Nous encourageons toutes les personnes ayant des informations sur des incivilités à nous les communiquer (079 545 96 99) dans l'intérêt de pouvoir amender comme il se doit ces comportements.

Pollution des cours d'eau

Pour ne pas polluer les cours d'eau, ne jetez rien dans les caniveaux...

Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ? Pour rappeler à la population qu'il ne faut pas se débarrasser de déchets ou de liquides sur les chaussées et les places, des plaquettes informatives seront posées à proximité des grilles d'eau de pluie dans les endroits stratégiques des villages pour sensibiliser la population.

Les bouches ou grilles d'égout portent très mal leur nom. Leur appellation pourrait effectivement faire penser que ces éléments de voirie sont raccordés à des stations d'épuration. Ce n'est pourtant que rarement le cas. Les eaux sales et les petits déchets que l'on jette dans le caniveau, la bouche ou la grille de route finissent le plus souvent directement dans la rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes pouvant occasionner la mort de poissons. Il en va de même pour les grilles qui se trouvent sur les places, autour de son immeuble ou de sa maison.

Le fait de jeter des déchets en tous genres dans les grilles de route mène souvent à des pollutions diffuses. Une étude a montré qu'un seul mégot contenait suffisamment de poison pour tuer la moitié des petits poissons mis dans un litre d'eau en seulement 96 heures. Il existe des polluants très toxiques pour la faune et la flore aquatique :

- > l'eau de Javel utilisée pour nettoyer les toits ou les terrasses ;
- > les produits de nettoyage utilisés par exemple pour laver sa voiture ou son vélo ;
- > les produits phytosanitaires ;
- > la peinture (attention à ne pas jeter l'eau dans une grille après avoir lavé ses pinceaux) ;
- > le ciment employé pour les petits ou grands travaux ;
- > le petit-lait.

Pour profiter de son jardin sans polluer les eaux

Chaque année, l'eau de Javel, les herbicides et les produits désinfectants pour les piscines causent des pollutions importantes de cours d'eau et la mort de poissons. Le SEN a édité deux notices d'information pour rappeler les bons gestes à adopter afin de profiter de son jardin sans nuire aux rivières et aux lacs du canton ([entretien des alentours de sa maison](#) ; [exploitation de sa piscine](#)). Ces documents sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/eau.

Comme relaté dans la presse le 27 avril dernier, nous profitons de rappeler à chacun les directives afin d'éviter l'impact de certaines actions sur nos cours d'eau.

Piscines et spa

Le mode d'évacuation des eaux des piscines privées dépend de leur nature et origine.

a) Eaux de baignade

Ces eaux sont considérées comme **non-polluées** et doivent être évacuées vers les **canalisations d'eaux pluviales (EP)**. **Attention:** Il est impératif de cesser tout apport de produit de traitement de l'eau (chlore, brome...) **au minimum 48 heures avant de vider le bassin.**

b) Eaux de nettoyage

Elles proviennent du nettoyage de la piscine après vidange et sont chargées en détergent, acide ou eau de Javel. Elles sont **polluées** et doivent par conséquent être évacuées dans les **canalisations d'eaux usées (EU)**, par l'intermédiaire d'une vanne de vidange multivoies ou d'une pompe. **Attention:** La vanne de vidange multivoies doit impérativement être placée en position «eaux usées» dès que le bassin est vidé et avant le début du nettoyage.

c) Eaux de lavage des filtres

Les eaux de lavage des filtres (à sable, à diatomées, à cartouche, etc.) sont des eaux polluées et doivent être évacuées dans les **canalisations d'eaux usées (EU)**.

Cas particulier: Concernant les installations existantes de traitement d'eau par électrodes cuivre/argent, une installation de prétraitement permettant de retenir le cuivre est obligatoire (échange d'ions, filtration, floculation ou autres) avant le rejet aux canalisations d'eaux usées. Dans ce cas, un contrat de maintenance auprès d'une entreprise spécialisée est obligatoire.

Lors de la construction de nouvelles piscines, ces installations de traitement cuivre/argent ne sont plus autorisées.

Les bains à remous ou à tourbillons privés, tels que Spa ou «Jacuzzi» doivent dans tous les cas être raccordés aux eaux usées.



SOUS CHAQUE GRILLE SE CACHE UNE RIVIÈRE...

www.aquava.ch

<https://youtu.be/vF291tq9Ge4>

Mesures concernant l'élimination des déchets

Les **emballages vides** sont à évacuer avec les ordures ménagères ou les déchets encombrants en fonction de leur taille.

Les **restes de produits de traitement des eaux** ne doivent en aucun cas être déversés dans une canalisation. Ce sont des déchets spéciaux au sens de la législation qui doivent être retournés au fournisseur, apportés à un centre de preneur agréé ou remis à un centre régional de collecte des déchets spéciaux ménagers (uniquement les petites quantités occasionnelles).

Les **cartouches de filtration** sont à évacuer avec les ordures ménagères.

Les **sables pour filtres** doivent être évacués en décharge contrôlée pour matériaux inertes, éventuellement via la déchetterie communale, sauf si l'installation de traitement de l'eau est un système électro-physique cuivre/argent. Dans ce cas, le sable doit être évacué comme un déchet spécial par l'entreprise effectuant l'entretien de l'installation.

Vous trouverez, ci-dessous, quelques liens utiles en la matière. Ces liens figurent également sur le site internet de la commune www.commune-gibloux.ch.

Recommandation pour les piscines et spa :

https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/eau/www/files/pdf63/piscines_fr.pdf

Nettoyage des toitures et façades des bâtiments, désherbage des terrasses, places pavées et chemins :

https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/eau/www/files/pdf53/nettoyage_toitures_facades_fr.pdf

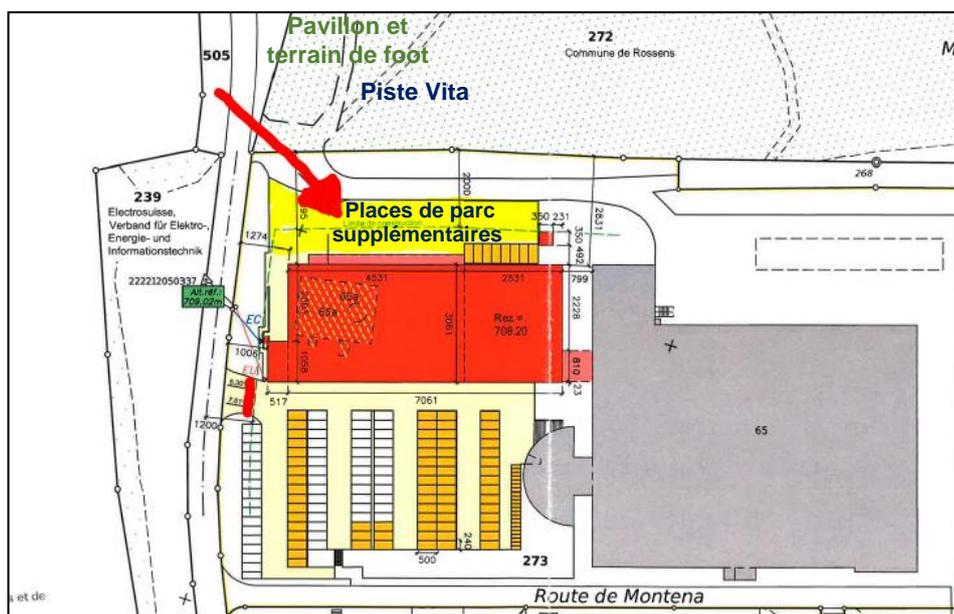
Un espace réservé aux eaux pour les protéger et se protéger :

<https://www.fr.ch/eau/energie-agriculture-et-environnement/eau/un-espace-reserve-aux-eaux-pour-les-protger-et-se-protger>

Parking supplémentaire zone Montena

La collaboration communale avec l'entreprise Condis a permis de mettre à disposition des places de parc supplémentaires pour les utilisateurs des infrastructures sportives et collectives proches (terrains de foot, pavillon communal, parcours Vita...). **Ces places sont disponibles uniquement en dehors de heures de bureau (18h00 à 06h00), le week-end et les jours fériés.**

Nous vous prions de respecter ces infrastructures ainsi que ces horaires afin de pouvoir garantir un excellent rapport avec cette entreprise.



FRIAC gestion électronique des permis de construire



La gestion électronique des permis de construire
par le biais de l'application FRIAC est obligatoire dès le 3 juin 2019

Les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) prononcées par le Grand Conseil le 8 février 2017 ont pour conséquence l'introduction d'une nouvelle application Web pour la gestion électronique des demandes de permis de construire dénommée FRIAC (**FRI**bourg, **A**utorisation de **C**onstruire). Celle-ci va permettre une information complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper, et améliorer l'efficacité du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de service.

⇒ **Dès le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) devront être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC, dans l'ensemble des communes du canton.**

Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne à partir de l'application FRIAC. Des tutoriels destinés à l'utilisation de l'application, ainsi qu'à l'élaboration des dossiers, sont disponibles sur le site internet de FRIAC (www.fr.ch/friac). Une aide téléphonique (026 304 24 44) est également ouverte pour tout complément d'information.

En outre, les demandes de permis de construire devront, dans un premier temps, être transmises également sous format papier auprès de l'administration communale :

- ⇒ *procédures simplifiées : 1 dossier complet et 2 dossiers réduits ;*
- ⇒ *procédures ordinaires et préalables : 1 dossier complet et 3 dossiers réduits.*

La transmission sous format papier sera réexaminée lorsque la législation cantonale aura déterminé les moyens d'identification et d'authentification électroniques reconnus par l'Etat ainsi que les bases d'archivage.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter notre secteur « Police des constructions » au 026 552 59 07 ou par courriel constructions@commune-gibloux.ch.

LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX



Location « spécial vacances » : du 17 juin 2019 au 6 juillet 2019

Possibilité de louer 10 jeux ou jouets pour toute la durée des vacances d'été pour la modique somme de CHF 5.- (hors abonnement).

La ludothèque sera fermée du 7 juillet 2019 au 29 août 2019.

Réouverture le 30 août 2019



Portes ouvertes

Venez découvrir nos jeux et jouets pour
petits et grands !

Portes ouvertes

samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 14h00
dans nos locaux à Vuisternens-en-Ogoz

Nuit du jeu

jeudi 31 octobre 2019 dès 19h
Halle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux

Horaires

mardi : 15h30 – 17h30

vendredi : 15h30 17h30

1^{er} samedi du mois : 9h00 – 11h00

Fermée durant les vacances scolaires

Ludothèque du Gibloux
Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz
 026 411 17 81



BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

Horaire habituel

FARVAGNY

Lundi – Mardi – Jeudi	15h00 - 18h00
Mercredi	15h00 - 19h00
Samedi	09h00 - 12h00

ROSSENS

Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h00 - 18h00

Vacances scolaires

FARVAGNY : ouvert chaque

Mercredi	15h00 - 18h00
Samedi	09h00 - 12h00

026 411 16 20

brq@blueemail.ch

ROSSENS : ouvert les

Mardi 9 et 23 juillet	15h30 - 18h30
Mardi 20 août	15h30 - 18h30

026 411 33 13

biblioros@bluewin.ch

Durant cette période, chaque abonné **peut emprunter 20 ouvrages** et,
sur demande, les garder jusqu'à la rentrée.

Fermeture estivale du 29 juillet au 13 août 2019

Reprise de l'horaire habituel le 19 août 2019

Bois de feu

Les citoyens(nes) de la Commune de Gubloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@commune-gubloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	25 cm				155.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise							
Total							

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

FÊTE NATIONALE



La manifestation de la Fête nationale 2019 est organisée en collaboration avec la Société de jeunesse de Villarlod. Elle se déroulera

**le jeudi 1^{er} août 2019
sur le site du téléski à Villarlod dès 18h00**

L'oratrice sera Mme Sylvie Bonvin-Sansonnens, 2^{ème} vice-présidente du Grand-Conseil fribourgeois. Mme Bonvin-Sansonnens a également été candidate au Conseil d'Etat lors du remplacement de Mme Garnier.

Le Conseil communal se réjouit de vous rencontrer nombreux pour cette belle fête !



VOTE INFO

Depuis la votation de février dernier, VoteInfo propose un accès mobile aux informations officielles sur les votations fédérales et cantonales. L'application propose les vidéos explicatives de la Chancellerie fédérale pour les votations populaires. Elle est le fruit d'une étroite collaboration entre la Chancellerie fédérale, l'Office fédéral de la statistique et le canton de Zurich.



Vote Info

Download
Télécharger

App Store:



Google Play:



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

L'application peut être téléchargée gratuitement depuis l'App Store et Google Play.

Version pour Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=ch.bk.voteinfo>

Version pour iOS : <https://itunes.apple.com/ch/app/id1434819062>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Contrôle des champignons



De début **AOUT** à fin **OCTOBRE**
M. Georges Steiner effectuera le contrôle
des champignons à :

VUISTERNENS-EN-OGOZ

Chez Dany à la route de Bulle 15
le mercredi et dimanche
de 18h00 à 19h00

Les personnes qui le désirent peuvent faire
contrôler leur récolte. Celui-ci est gratuit
pour les habitants de la commune de Gibloux.

Tous les autres jours, M. Steiner est disponible dès
17h00 à son domicile à la Rue des Moines,
à Romont au 079 / 654 15 21.

Organisation

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE
VUISTERNENS-EN-OGOZ



En forêt, le respect s'impose

Ce petit guide est un recueil de clins d'œil, pour que tout le monde trouve son bonheur en forêt. Sans prise de bec et sans prise de tête!

De plus en plus de monde se croise dans les bois. Promeneurs, sportives, botanistes ou chasseuses d'images, chercheurs de champignons ou enseignants: les attentes de chacune et chacun varient beaucoup. C'est une source de conflits potentiels qui peuvent altérer la cohabitation entre usagers de la forêt et porter directement atteinte à cette dernière.

La forêt est un espace ouvert. A quelques réserves près, nous y avons toutes et tous librement accès. Mais nous devons nous y comporter comme des invités. La Communauté de travail pour la forêt (AfW-CTF) a donc élaboré un guide du savoir-vivre en forêt en dix commandements. Il ne pointe pas de doigt accusateur mais fournit une matière à penser joyeusement illustrée par Max Spring, célèbre illustrateur et caricaturiste bernois.

Ce petit manuel aborde la question des déchets, fait halte devant les chantiers de bûcheronnage, prévient des dangers guettant les promeneurs, appelle à la modération les adeptes des cueillettes. S'il aborde des thèmes aussi courants que celui des chiens en laisse, il s'aventure aussi vers des thèmes moins visibles, comme le respect du repos nocturne, rappelant que la quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces.

Vingt organisations, représentant des milieux et des intérêts très divers - de ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, aux chasseurs, en passant par des organisations sportives ou de défense de l'environnement - ont élaboré ensemble le «Petit guide du savoir-vivre en forêt», ce qui en fait un modèle de partenariat d'autant plus respectable.

Merci de participer à sa diffusion!

Le petit guide est consultable et téléchargeable sur le site www.waldknigge.ch. Vous pouvez également y commander autant d'exemplaires que vous souhaitez. Le petit guide est un excellent outil pédagogique pour l'école. Pour plus d'infos sur la forêt : www.foretsuisse.ch



Les uns les autres nous nous respecterons.



Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.



Fruits et récoltes, point nous n'amasserons.



**CarteCulture
KulturLegi**

Communes du canton de Fribourg
Gemeinden des Kantons Freiburg

Votre passeport pour les loisirs à prix sympa !

Dépenser moins pour les concerts, les théâtres, les musées ou les cinémas, aujourd'hui, c'est possible !

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Vous aimez la musique, le théâtre, ou encore le cinéma ? Vos sorties vous coûtent trop cher et vous voudriez remédier à cela ? Alors, la CarteCulture est faite pour vous !

La CarteCulture est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Le Gibloux en fait partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 50 % de réduction à la Tuffière, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg.

À découper :



QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de naissance _____
Téléphone _____
E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante:
Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:
www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch



- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continu, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni où demander de l'aide ?

AIDE AUX PROCHEs – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, effectue les soins de confort, l'emmène en promenade. Interventions régulières ou occasionnelles, une ou plusieurs fois par semaine. Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursé par les PC. Trois heures minimum.



Le repas accompagné pour les personnes à domicile

Un service d'aide au repas pour que la personne âgée et/ou malade qui reste à domicile puisse se nourrir correctement. Le repas accompagné est un moment convivial entre une auxiliaire de santé CRS et la personne âgée qu'elle soutient : évaluation des besoins, établissement d'un menu adapté, soutien pour les courses, préparation et partage du repas, aide à la prise alimentaire, contrôle des réserves, signalement en cas de problèmes.

3h gratuites pour les nouveaux clients

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Des cours pour les proches aidants

Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur des thématiques telles que la mobilisation, les démences, l'hygiène de base, la fin de vie, etc,

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève gratuite à domicile pendant le cours

Renseignements :

du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79
ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Cafés Alzheimer 2019

Détente & partage

Le Café Alzheimer est un moment convivial de rencontre informelle ouvert à toutes les personnes vivant avec une démence et leurs familles, proches, amis et accompagnants.

Invitation



Echarlens, Auberge de la Croix Verte

de 14h30 à 16h30, les jeudis

- **9 mai: « Des troubles de la mémoire? Et si je consultais »**
Mme Marianna Gawrysiak, psychologue-conseil de la section fribourgeoise
- **29 août: « L'alimentation et la personne âgée »**
Mme Judith Krattinger, coordinatrice accompagnement à domicile de la section fribourgeoise, diététicienne
- **10 octobre: « A travers les mots...une histoire »**
Mme Monique Monnard, conteuse

Association Alzheimer Fribourg



25 ans

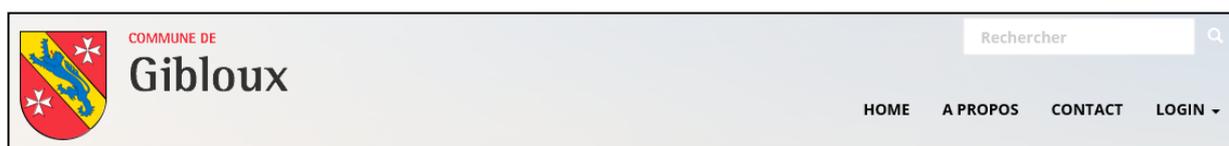
alzheimer
Fribourg Friburg

Informations :
secrétariat permanent,
Tél. 026 402 42 42
info.fr@alz.ch www.alz.ch/fr.

Ouvert à toute personne intéressée. L'entrée est libre et sans inscription au préalable. Seules les consommations sont à la charge des participants.

SITE INTERNET

Le site internet communal www.commune-gibloux.ch contient une foule de renseignements très utiles. Vous trouverez aisément les informations souhaitées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.



Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny F 026 652 59 01

Service/Secteur
Secrétariat général T 026 552 59 02
administration@commune-gibloux.ch
Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03
habitant@commune-gibloux.ch
Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04
admin.scolaire@commune-gibloux.ch
Service des finances T 026 552 59 05
finances@commune-gibloux.ch
Service technique T 026 552 59 06
technique@commune-gibloux.ch
Police des constructions T 026 552 59 07
constructions@commune-gibloux.ch
Permanence technique **079 545 96 99**

Service des forêts
Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40
forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux
Route du Jordil 10 T 026 552 59 60
1728 Rossens F 026 552 59 61
service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux
Route du Jordil 10 T 026 552 59 63
1728 Rossens
Adresse postale:
Case postale 62, 1726 Farvagny

Horaires d'ouverture

Lundi	8.30-11.30	15.00-19.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	8.30-11.30	14.00-17.00
Jeudi	8.30-11.30	14.00-17.00
Vendredi	8.30-11.30	14.00-16.00
Veille de fête		jusqu'à 16.00

Horaires d'ouverture

Lundi	8.00-12.00	13.30-17.00
Mardi	8.00-12.00	13.30-17.00
Mercredi	8.00-12.00	fermé
Jeudi	8.00-12.00	13.30-17.00
Vendredi	8.00-12.00	fermé

Horaires d'ouverture

Lundi	8.15-11.30	13.30-17.00
Mardi	8.15-11.30	13.30-17.00
Mercredi	8.15-11.30	fermé
Jeudi	8.15-11.30	13.30-17.00
Vendredi	8.15-11.30	fermé

Permanence téléphonique tous les matins
de 8.15 à 11.30

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier FSC



printed in
switzerland

Nouvelle page de couverture à insérer par l'Imprimerie Canisius